

DECISION DU MAIRE N°2025-033
Réparation axes du gyrobroyeur

EXPOSE DES MOTIFS

Le Maire qu'il est nécessaire de remplacer les axes du broyeur d'accotement (ROTOFLEX EV 1400) acquis en 2017 pour l'entretien de la voirie.

Depuis son acquisition, le broyeur a été utilisé intensivement pour l'entretien de nos routes et espaces verts. Les axes, étant des composants essentiels, subissent une usure naturelle qui peut compromettre l'efficacité de l'appareil et présenter des risques pour le personnel.

La société NOREMAT a présenté un devis pour un montant de de 1546.63€ TTC.

CADRE JURIDIQUE DE LA DECISION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2122-22 et L.2122-23 relatifs aux délégations données au Maire par le Conseil Municipal,

Vu l'article L2125-1-1 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°04 du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire dans le cadre des articles L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et ce pour la durée du mandat,

Considérant l'exposé ci-dessus, le Maire

DECIDE

Article 1 : de valider et de signer la réparation du broyeur d'accotement pour un montant de 1546.63€ TTC

Article 2 : La Directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera transmise en Préfecture et publiée.

Article 3 : La présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur Le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision concernée.

Le 08 aout 2025

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme, Le Maire,

Signé Patrick GAYRARD,

Acte dématérialisé

M. Le Maire certifie exécutoire le présent arrêté :

Transmis en Préfecture le : 29 AOUT 2025

Publié le : 29 AOUT 2025



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Décision du Maire n°2025-033 - Réparation axes du gyrobroyeur

.....
Date de décision: 08/08/2025

Date de réception de l'accusé 29/08/2025

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 2025_033

Identifiant unique de l'acte : 012-200064665-20250808-2025_033-AU

.....
Nature de l'acte : Autres

Matières de l'acte : 7 .10

Finances locales

Divers

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : Décision du Maire n°2025-033 - Réparation axes du gyrobroyeur.pdf (99_AU-012-200064665-20250829-2025_033-AU-1-1_1.pdf)